

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 17 juillet 2015 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1517078S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Ingrid Normand, cheffe du service des affaires internationales et européennes, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

1. Aux missions dévolues au service des affaires internationales et européennes telles que définies par la décision du 31 décembre 2013 susvisée;
2. À la gestion du service des affaires internationales et européennes, notamment :
 - au développement de l'expertise de l'Office français de l'immigration et de l'intégration à l'international;
 - à l'animation du réseau des représentants à l'étranger;
 - à la gestion des fonds européens.

Article 2

La décision du 14 février 2014 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration) est abrogée (NOR : INTV1403950S).

Article 3

La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2015.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 juillet 2015.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
Y. IMBERT